



AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LAUSANNE  
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 20 septembre 2011  
TRX – T. 17/37 - mb

**Postulat de Mme Rebecca Ruiz : "Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance", du 16 février 2010**  
**Résolution de Mme Rebecca Ruiz du 9 novembre 2010**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 16 février 2010, Mme Rebecca Ruiz a déposé un postulat intitulé «Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance».

La postulante demande à la Municipalité de :

- Dresser un état des lieux sur la situation qui prévaut à Lausanne en matière de violations des conditions de travail et de salaire en lien avec le phénomène de la sous-traitance et une évaluation des moyens dont dispose aujourd'hui l'autorité publique pour effectivement contrôler les conditions de travail dans les entreprises sous-traitantes et faire respecter les conventions collectives ainsi que les dispositions légales (LTr et LTN notamment).
- Définir un plan d'action visant à lutter contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance. Dans ce cadre, il conviendra notamment d'envisager :
  - un renforcement des contrôles des sous-traitants, d'une part lors des procédures d'attribution de marchés publics par la Ville, et d'autre part, par les entreprises adjudicataires ;
  - l'introduction du principe de la solidarité du soumissionnaire avec ses sous-traitants par voie contractuelle dans le cadre des appels d'offres de la Ville, y compris hors du cadre de la loi sur les marchés publics.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

Sur le même sujet, le 9 novembre 2010, M. Jean-Michel Dolivo et consorts déposaient l'interpellation urgente citée en titre. Suite aux débats sur cette interpellation urgente, votre Conseil a adopté la résolution de Mme Ruiz, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, à travers ses représentants au sein du Conseil de Fondation de Beaulieu, intervienne pour que les montants dus aux travailleurs concernés et aux assurances sociales par lesdites entreprises sous-traitantes soient payés, en veillant à ce que ce type d'infractions ne se produise plus dans le cadre de ce chantier.*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité introduise, de manière générale, le principe de la responsabilité solidaire concernant le paiement des salaires des employés et des cotisations sociales obligatoires par voie contractuelle dans le cadre des appels d'offres du sous-traitant envers le sous-traitant. »*

La Municipalité répondra à la résolution ci-dessus dans le même préavis destiné à la réponse au postulat de Mme Ruiz «Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance".

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Au nom de la Municipalité :**

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Christian Zutter